Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement de six places de parc à proximité immédiate du cimetière communal.

No 09/2016

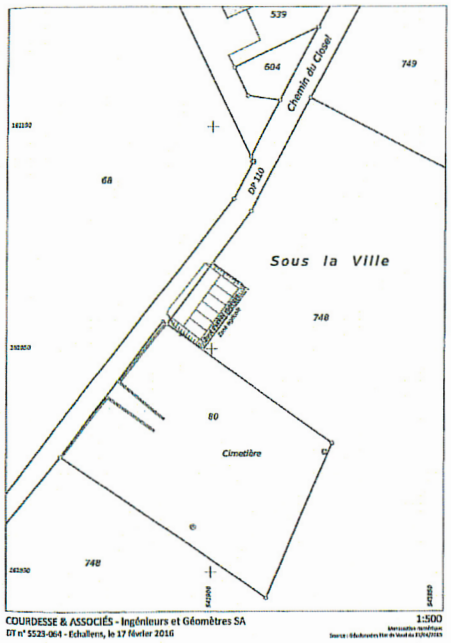

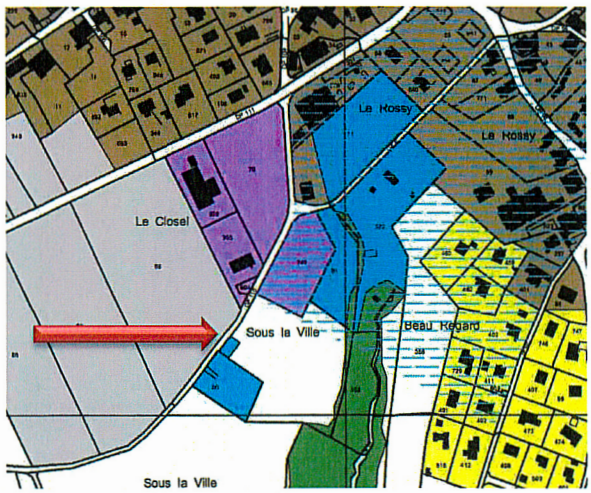

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis relatif à l'octroi d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux concernant l'aménagement de six places de parc à proximité du cimetière communal.

1. HISTORIQUE

En 2008/2009, lors des discussions concernant le dossier d'enquête du projet de construction d'une installation de biogaz sur la propriété de M. Christian Jaccoud, agriculteur, la question du transit routier sur cet axe s'est posée à la Municipalité, et plus particulièrement la gêne pour le trafic occasionné par le parcage des véhicules des personnes se rendant au cimetière.

Une convention a donc été étudiée, et parmi les points abordés figurait la création de places de stationnement au nord du cimetière, comprenant le transfert du terrain nécessaire à la commune.

En 2010, lors de l'établissement du nouveau Plan Général d'Affectation communal, une bande de terrain de 171 m2 à détacher de la parcelle RF 748 appartenant à M. Jaccoud a été colloquée en ZUP « Zone d'Utilité Publique », afin de matérialiser la volonté de la Municipalité de créer des places de parc à cet endroit.

Dans l'intervalle, le projet de biogaz ayant été abandonné au profit de la création d'une ferme avec stabulation pour du bétail, la Municipalité s'est approchée du propriétaire afin de lui demander s'il serait d'accord de céder cette bande de terrain de 171 m2, située en zone agricole, au prix de Fr. 10.00 le m2, soit Fr. 1'710.00. Celui-ci ayant acquiescé, nous avons réalisé cette opération chez le notaire le 21 juin 2016.

La commune est donc maintenant propriétaire de cette surface permettant de créer les places de parc pour desservir le cimetière. Nous précisons encore que nous n'avons reçu aucune remarque ou opposition que ce soit de particuliers ou des services de l'Etat durant le délai d'enquête (du 6 août au 4 septembre 2016).

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

Le détail du coût des travaux envisagés est le suivant :

- Travaux génie civil	Fr. 52'000.00
- Marquage, signalisation	Fr. 3'000.00
- Mur de soutènement (environ Fr. 500.00/m')	Fr. 17'000.00
- Honoraires, ingénieur (projet, enquête, etc.)	Fr. 11'000.00
Total	Fr. 83'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 5'000.00
Total arrondi avec TVA	**Fr. 88'000.00**

3. FINANCEMENT

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi, ainsi que d'un amortissement sur une période de 20 ans, les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 7'040.00 (intérêt CHF 2'640.00 + amortissement CHF 4'400.00) la 1ère année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 4'532.00 (intérêt CHF 132.00 + amortissement CHF 4'400.00) la 20ème et dernière année.

4. CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis No 09/2016 du 31 octobre 2016,
- vu que la commune est propriétaire du terrain concerné,
- vu la nécessité de créer des places de parc afin de permettre un meilleur accès des usagers au cimetière communal,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 88'000.00 pour financer la création de places parc à proximité du cimetière de Froideville,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement financier de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir cet objet sur une période maximale de 20 ans.

Le Syndic :

Jean-François THUILLARD

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire :

Alice HENRY

Froideville, le 31 octobre 2016

Direction responsable : Service des routes – M. Albert BLASER, Municipal

Coupe A-A'

Légende décaissement :

- AC 11 N
- AC T 22 N
- Grave 0-22.4
- Grave 0-45
- Terre Végétale
- Excavation terre en place

Echelle : 1/50

Plan Comp : 805.00

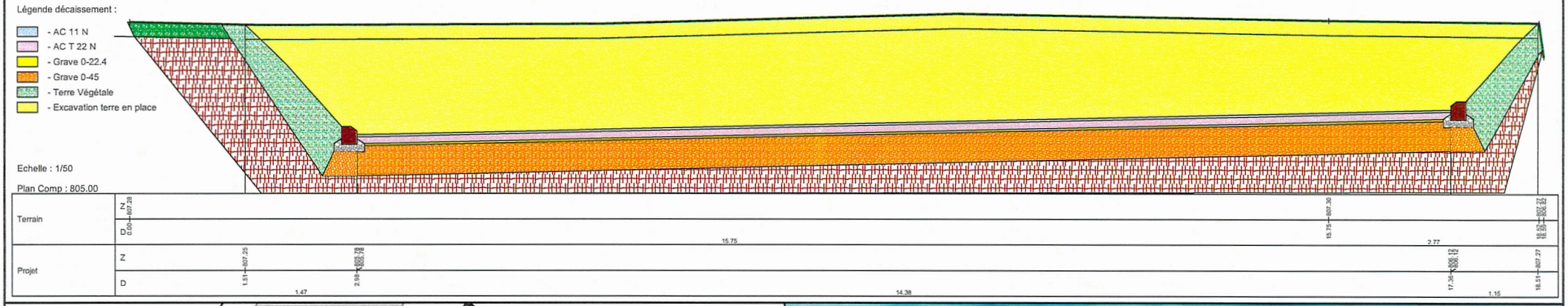

Plan de détail

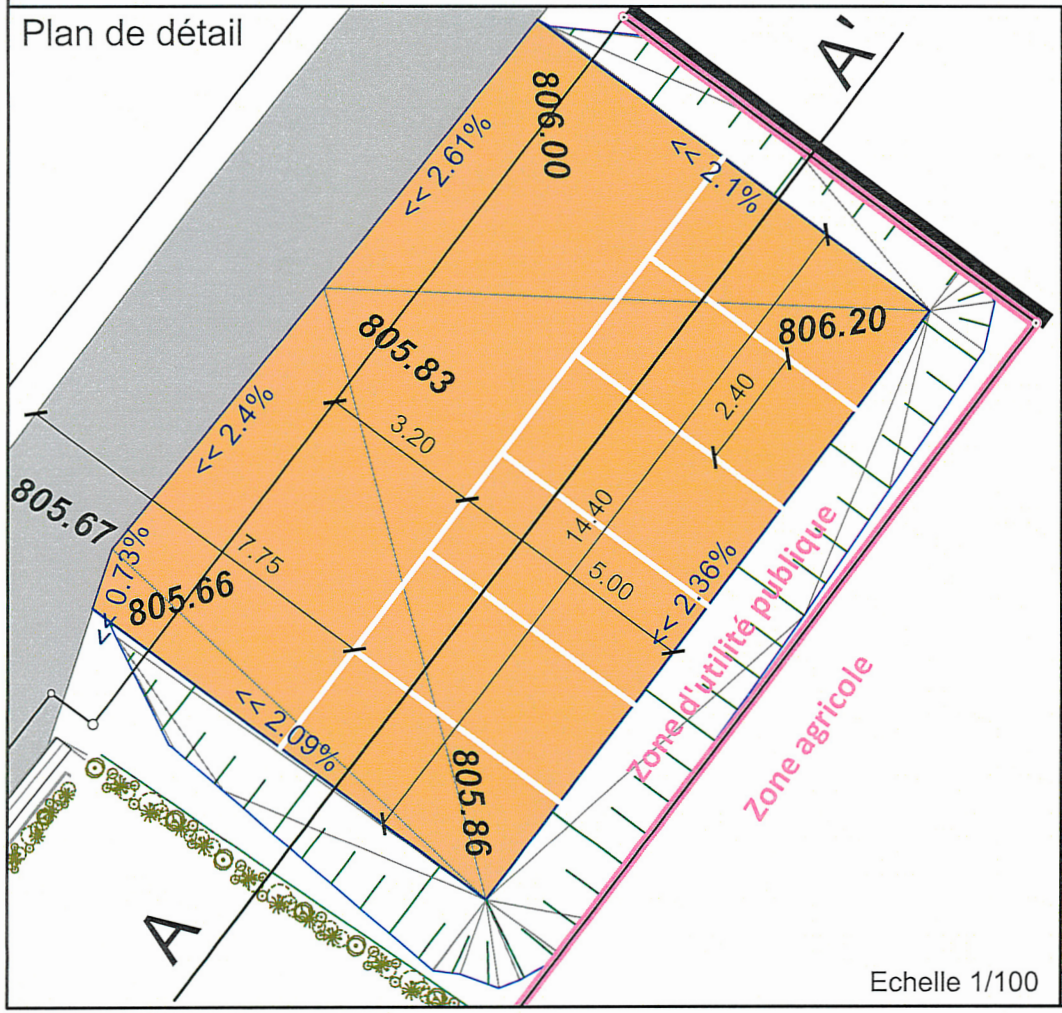

Echelle 1/100

Vue 3D

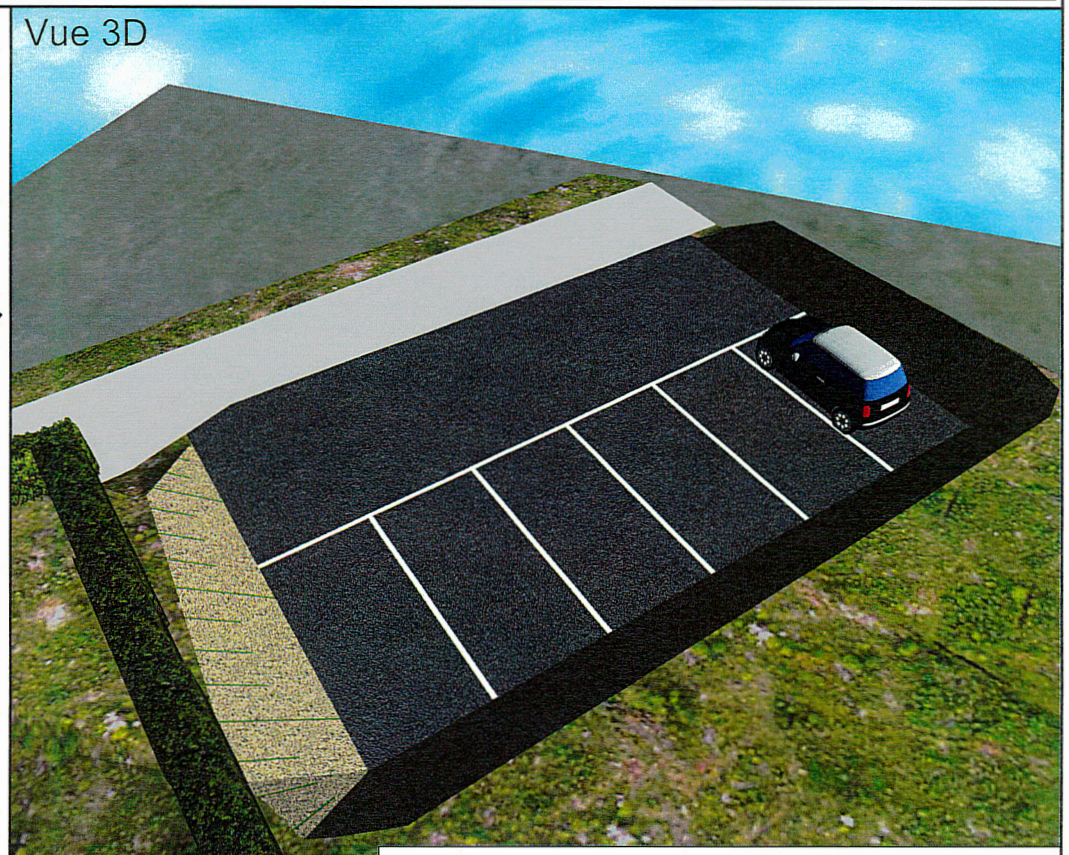

Luc GINDROZ
Ingénieur HES génie civil

Echallens, le 18.07.2016

COURDESSE & ASSOCIÉS
Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA

Praz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens
Tel 021 886 22 44 - Fax 021 886 22 47
echallens@courdesse-associes.ch
www.courdesse-associes.ch